



**Offre de fourniture d'électricité réservée aux consommateurs RESIDENTIELS alimentés en basse tension sous une puissance inférieure ou égale à 36 kVA**

LEGISLATION EN VIGUEUR

Conformément au code de l'énergie et à ses articles :

**L331-1** : Tout client qui achète de l'électricité pour sa propre consommation ou qui achète de l'électricité pour la revendre a le droit de choisir son fournisseur d'électricité.

Il peut conclure un contrat d'achat d'électricité avec un producteur ou un fournisseur d'électricité de son choix installé sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne, dans le cadre de l'exécution d'accords internationaux, sur le territoire d'un autre Etat.

**L331-3** : Lorsqu'un consommateur final exerce le droit prévu à l'article L331-1 pour un site donné, ses contrats en cours au tarif réglementé concernant la fourniture d'électricité de ce site sont résiliés de plein droit. Cette résiliation ne peut donner lieu au paiement de quelque indemnité que ce soit.

**L332-1** : Les dispositions des articles L. 121-86 à L. 121-94 du code de la consommation sont applicables aux contrats conclus entre les fournisseurs d'électricité et les consommateurs et aux contrats conclus entre les fournisseurs et les non-professionnels pour une puissance électrique égale ou inférieure à 36 kilovoltampères, ainsi qu'aux offres correspondantes.

**L337-7** : Les tarifs réglementés de vente de l'électricité mentionnés à l'article L337-1 bénéficient, à leur demande, aux consommateurs finals domestiques et non domestiques pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères.

Pour répondre aux principales questions destinées à l'information des consommateurs, une liste de questions/réponses a été dressée par la commission européenne et est accessible sur :

[http://www.dgcrf.bercy.gouv.fr/consommation/electricite\\_gaz/index.htm](http://www.dgcrf.bercy.gouv.fr/consommation/electricite_gaz/index.htm)

VOTRE SITE DE CONSOMMATION

Référence du point de livraison (Zone réservé au GRD) : BT/ \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Adresse : .....

Appartement/Etage : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

DATE DE MISE EN SERVICE : ..... / ..... / .....

COORDONNEES DU CLIENT  M.  M./Mme  Mme

Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

Tél : ..... Mobile : .....

Email : .....

COORDONNEES DE FACTURATION  M.  M./Mme  Mme

(si différente des coordonnées du client)

Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

Tél : ..... Mobile : .....

Email : .....

PRIX ET DESCRIPTION DE L'OFFRE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE (TRV)

Les prix sont extraits de tarifs réglementés fixés par l'arrêté en vigueur. Ces tarifs peuvent évoluer selon décision gouvernementale. Cette offre est valable pendant la durée de validité des tarifs précisés ci-dessus. Pour connaître les tarifs en vigueur, consultez la documentation « annexe tarifaire ELEC Résidentiel ».

Cochez les cases correspondant à votre choix

	Puissance Souscrite (P.S) en kVA								
	3	6	9	12	15	18	24	30	36
Option Base*									
Option Heures Creuses									
Option TEMPO									

\* L'option Base n'est plus proposée aux clients résidentiels pour les puissances supérieures ou égales à 9kVa.

**Durée de contrat** : Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il est renouvelé tacitement par période d'un an jusqu'à sa résiliation par l'une des parties.

MODE DE PAIEMENT

Prélèvement automatique mensuel selon échéancier /  Règlement par prélèvement /  Autre mode de règlement (Chèque, Espèces, CB, ...)

- J'accepte que GAZELEC de Péronne soit mon fournisseur d'énergie d'électricité au tarif réglementé, du lieu de consommation ci-dessus et atteste avoir lu les Conditions Générales de Vente disponible sur le site internet [www.gazelec.fr](http://www.gazelec.fr)
- Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et de son annexe tarifaire.
- Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 (14 jours francs).
- \*Si vous avez demandé de commencer la prestation de services ou la fourniture d'électricité pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.
- Je reconnais avoir tout pouvoir pour signer le présent document et avoir été informé de mon éventuel droit de rétractation.
- Toutes les infos, recours au médiateur de l'énergie sur le site <http://www.energie-mediateur.fr>
- Aide-mémoire du consommateur d'énergie : <https://www.economie.gouv.fr/dgcrf/Consommation/faq-sur-ouverture-des-marches-electricite-et-gaz-naturel>
- En signant le présent document, j'accepte de recevoir les informations contractuelles par internet à l'adresse renseignée dans mes coordonnées.

DATE ET SIGNATURE

Pour le client  
Nom : ..... Prénom : .....

A ..... le ...../...../.....

DATE ET SIGNATURE

Pour le fournisseur GAZELEC de PERONNE

A ..... le ...../...../.....

Je souhaite que la fourniture d'électricité soit réalisée avant la fin du délai de 14 jours (\*voir ci-contre)

# Formulaire de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat aux coordonnées ci-dessous, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services ou la fourniture d'électricité pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Formulaire à retourner à :

GAZELEC DE PERONNE – SERVICE CLIENTELE  
32 FAUBOURG DE BRETAGNE – 80200 PERONNE  
Adresse mail : [accueil@gazelec.fr](mailto:accueil@gazelec.fr)  
Téléphone : 03 22 73 31 31

Je(Nous) vous notifie(ions) par la présente ma(notre) rétractation du contrat de vente d'énergie portant sur les tarifs réglementés de vente d'électricité :

## **CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE**

Commandé le\* \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

reçu le \* : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Référence Client : \_\_\_\_\_

Nom du(des) client(s) : \_\_\_\_\_

Adresse du(des) client(s) : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Rétractation :  
en signant ce document, le Client demande l'ANNULATION du contrat mentionné.

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Signature du (des) client(s)